

## Résumé

**Grâce aux atouts internes du Canada et à des mesures publiques opportunes, la récession mondiale n'a provoqué que des dommages financiers et économiques limités.**

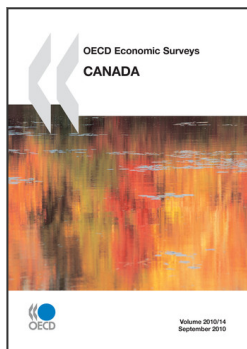
Dès l'amorce de la crise, les autorités sont intervenues énergiquement pour maintenir les flux de crédit, en particulier en faveur des ménages, si bien que les dépenses de consommation et l'investissement en logements ont affiché une remarquable résilience tout au long de la récession. En contrepartie l'endettement des ménages a augmenté rapidement. À la faveur des mesures de relance budgétaires, le rebond initial de l'activité a été très vigoureux, mais en raison de la hausse des taux d'intérêt les ménages pourraient être de plus en plus nombreux à connaître des difficultés. Avec le resserrement prévisible de la politique monétaire, le durcissement des conditions financières résultant du très net raffermissement de la devise, la disparition progressive des mesures de relance budgétaires et la poursuite probable du ralentissement de la croissance du crédit aux ménages, le rythme de la reprise va se modérer quelque peu dans les prochains trimestres. Une fois résorbés les excédents de capacité, le taux de croissance tendancielle de l'économie devrait être beaucoup plus bas à moyen terme qu'il ne l'a été dans le passé, car la transition démographique freine l'accroissement de la population d'âge actif. Les réformes structurelles visant à stimuler la croissance de la production potentielle devraient donc rester au premier rang des priorités des pouvoirs publics.

**Le système bancaire canadien a surmonté la crise de façon exemplaire, grâce à une surveillance prudentielle efficace et à une culture du risque prudente.** Le principal défi à l'échelle mondiale, qui vaut aussi pour le Canada, est de s'attaquer à l'aggravation de l'aléa moral qu'engendre la promesse désormais plus explicite d'un renflouement des institutions financières d'importance systémique. Une réglementation renforcée et coordonnée au plan international devrait être complétée par des mécanismes de marché (par exemple des fonds propres conditionnels) qui incitent à internaliser le risque. L'efficacité bancaire du Canada et, partant, sa productivité économique, bénéficieraient également d'une plus grande contestabilité et d'un cadre crédible de liquidation des institutions financières en faillite. Il est souhaitable de s'orienter vers une approche macroprudentielle de la réglementation, mais les décideurs publics devraient veiller à préserver le rôle important de l'intermédiation financière. Il faudrait réglementer plus efficacement les marchés financiers du pays, notamment en mettant en place une autorité unique de régulation des marchés des valeurs mobilières.

**En dépit d'un basculement dans le déficit, essentiellement imputable à des facteurs conjoncturels, les finances publiques du Canada se comparent encore favorablement avec celles des autres pays de l'OCDE, mais le resserrement budgétaire devrait néanmoins intervenir en 2011 à la fois à l'échelon fédéral et dans la quasi-totalité des provinces et territoires.** Les deux principales provinces, l'Ontario et le Québec, sont confrontées à des situations budgétaires particulièrement difficiles. De nombreuses administrations ont des niveaux d'endettement relativement élevés, et les fenêtres favorables pour infléchir l'endettement sont en train de se fermer, car les pressions démographiques sur les finances publiques vont s'intensifier. Les stratégies d'assainissement devraient mettre l'accent sur la réduction des dépenses

publiques, en particulier dans le secteur de la santé. Le gouvernement fédéral et presque toutes les autorités provinciales et territoriales ont formulé des objectifs et des stratégies de retour à l'équilibre budgétaire à moyen terme qui sont à peu près conformes aux recommandations de la présente Étude. Ces stratégies devront être pleinement appliquées pour que le Canada revienne à l'équilibre budgétaire à moyen terme. La transparence et l'adhésion du public sont des ingrédients importants d'un effort budgétaire soutenu, et il est possible de les favoriser en s'engageant sur des objectifs d'élimination des déficits assortis de stratégies de réalisation détaillées. Les incitations à atteindre les objectifs sont également importantes et appellent des règles budgétaires nouvelles ou plus strictes que lors des processus d'assainissement antérieurs, durant lesquels le Canada avait été confronté à une forte discipline de marché. Les règles pourraient aussi aider un certain nombre de juridictions à mettre en œuvre des stratégies d'épargne plus prudentes et à réduire la procyclicité de leurs politiques budgétaires.

**Le système de santé parvient à maintenir un équilibre raisonnable entre la qualité des soins, leur coût et les résultats sanitaires, mais des réformes s'imposent pour contenir les pressions qui s'exercent sur les dépenses.** Face aux défis démographiques et budgétaires, il faut réduire sensiblement la croissance tendancielle des dépenses publiques de santé, de manière à éviter une compression d'autres postes publics et/ou une hausse des impôts. À cet effet, les incitations de prix et les mesures de responsabilisation ascendantes doivent compléter l'actuel processus descendant d'allocations des ressources, qui parvient à maîtriser les coûts au prix de listes d'attente et de plus grandes lacunes dans la couverture des services. Les rémunérations des médecins devraient être fixés aux niveaux régionaux ou institutionnels où s'applique la responsabilisation en matière de performances, et reposer au moins en partie sur la capitation. Une amélioration de la base d'information et des capacités analytiques provinciales est nécessaire pour réaliser des analyses coûts-avantages et établir des directives nationales sur les traitements efficaces. Il faudrait assouplir la réglementation interdisant l'assurance privée pour les services de base et les contrats mixtes public-privé pour les médecins, de manière à favoriser une prestation plus concurrentielle des services, ce qui nécessitera peut-être une clarification de la Loi canadienne sur la santé.



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Canada 2010**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-can-2010-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-can-2010-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2010), « Résumé », dans *OECD Economic Surveys: Canada 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-can-2010-2-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-can-2010-2-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).